

Règlement intérieur des cours et ateliers d'aquarelle de l'association

Alice Carroll in Wonderland - Ateliers artistiques

Préambule

Le présent règlement intérieur a pour objectif de garantir le bon fonctionnement des cours et ateliers d'aquarelle, d'assurer la sécurité et le bien-être des participants, ainsi que le respect des règles de convivialité et de respect mutuel. Chaque participant.e doit prendre connaissance et s'engager à respecter ces règles.

1. Comportement attendu pendant les cours et ateliers

Les participants aux cours et ateliers d'aquarelle doivent faire preuve de :

- **Respect des autres** : Chaque participant doit respecter les autres, tant dans leur travail que dans leur espace personnel. Les échanges doivent rester courtois, bienveillants et constructifs.
- **Ponctualité** : Les participants sont invités à arriver à l'heure voire quelques minutes en avance pour le bon déroulement des sessions. Il est également demandé aux adultes qui viennent chercher leur enfant à la fin du cours ou de l'atelier d'arriver à l'heure. En cas de retard, il est recommandé de prévenir. L'accès au local est possible au maximum 10 min avant le début du cours ou de l'atelier.
- **Respect de l'espace et du matériel** : Les participants doivent utiliser le mobilier et le matériel mis à disposition avec soin. Toute détérioration volontaire ou négligente pourra entraîner la facturation des dommages.
- **Nettoyage du matériel** : A la fin de l'atelier, il est demandé à chaque participant de ranger et nettoyer le matériel utilisé. Les gobelets doivent être vidés et rincés, les pinceaux et les palettes fleurs parfaitement nettoyés pour l'usage des prochains cours et ateliers. Un coup d'éponge sur la table en cas de salissure excessive est également appréciable.
- **Silence et concentration** : Bien que l'atmosphère des ateliers soit conviviale, il est essentiel de maintenir un environnement calme et propice à la création. Les distractions excessives (téléphone, discussions bruyantes) doivent être évitées.
- **Engagement et participation active** : Chaque participant est encouragé à participer pleinement aux ateliers, à poser des questions, à s'exprimer librement et à expérimenter.

2. Comportement non acceptable

Les comportements suivants sont strictement interdits pendant les cours et ateliers :

- **Discrimination, harcèlement ou comportement violent** : Tout propos ou geste discriminatoire (en raison de l'origine, du sexe, de la religion, etc.), harcèlement ou toute forme de violence verbale ou physique est formellement interdit.
- **Perturbation des ateliers** : Les comportements qui perturbent le bon déroulement des ateliers (bruits excessifs, manque de respect pour les autres participants, non-respect des consignes) ne seront pas tolérés.
- **Utilisation inappropriée du matériel** : Toute utilisation malveillante ou imprudente du matériel mis à disposition des participants peut entraîner des sanctions.

3. Radiation et motifs graves

Dans les cas suivants, l'association se réserve le droit d'exclure un participant de l'atelier, et ce, après un avertissement ou une explication préalable :

- **Comportement violent ou menaçant ou nuisible à l'harmonie du groupe** : Toute forme de violence physique, verbale ou psychologique envers un autre participant ou l'animatrice peut entraîner une exclusion immédiate de l'atelier. Les comportements qui perturbent gravement l'atmosphère de l'atelier (propos haineux, discriminatoires, ou comportement hostile) peuvent justifier une exclusion sans préavis.
- **Non-respect grave des consignes de sécurité** : En cas de mise en danger de soi-même ou des autres en raison du non-respect des règles de sécurité (manipulation imprudente de produits, comportement dangereux), une exclusion temporaire ou définitive pourra être envisagée.
- **Non-respect du règlement** : Toute violation répétée ou grave des règles de comportement énoncées dans ce règlement pourra entraîner une exclusion de l'atelier, après un entretien avec la responsable de l'association.

4. Procédure de Radiation

La procédure de radiation suit les étapes suivantes :

1. **Avertissement** : En cas de non-respect des règles, un premier avertissement oral ou écrit sera donné par la responsable des ateliers. L'avertissement précisera la nature du manquement et le délai accordé pour y remédier.
2. **Entretien** : Si le comportement persiste, un entretien pourra être organisé entre le participant et la responsable, afin de discuter du problème et d'identifier les solutions possibles.

3. **Radiation** : En cas de persistance du comportement problématique, ou dans le cas de faits graves, la radiation pourra être décidée par l'association après consultation de la direction.

5. Droits et obligations des participants

- **Droits** : Chaque participant a le droit d'être traité avec respect, de bénéficier d'un environnement d'apprentissage serein, et d'avoir accès à un matériel de qualité.
- **Obligations** : Chaque participant s'engage à respecter les horaires, à participer activement aux ateliers et à respecter les consignes de sécurité et de bonne conduite.

Note : Ce règlement intérieur pourra être modifié si nécessaire, et les participants en seront informés en temps utile. Toute suggestion pour compléter ou modifier ce présent règlement pourra être proposé à l'animatrice.

La lecture et l'acceptation du présent règlement est une condition d'inscription aux cours et ateliers.

Conditions générales d'utilisation des cours et ateliers d'aquarelle de l'association Alice Carroll in Wonderland – Ateliers artistiques

1. Inscription aux cours

- **L'inscription** au cours est considérée comme effective à la réception de la fiche d'inscription remplie et du règlement. Elle est définitive et aucun remboursement ne pourra être effectué, même en cas d'absences pendant l'année.
- **Le paiement** peut se faire par chèques, virement ou espèces. Le paiement en plusieurs fois est possible mais uniquement en chèques : dans ce cas, tous les chèques doivent être fournis d'avance au premier cours. Le participant peut faire autant de chèques que souhaité et indiquer pour chacun la date d'encaissement souhaitée, tant que celle-ci ne dépasse pas la date de fin des cours souscrits.
- **Le paiement de la cotisation** de 10€ est obligatoire pour souscrire aux cours à l'année. Elle donne accès à des réductions aux ateliers (voir conditions particulières).

* Cours adultes :

- **Début et fin des cours** : Les cours adultes commencent la 3ème semaine de septembre et se terminent la dernière semaine de juin, soit 20 cours au total.
- **Durée et fréquence des cours** : Ils durent 1h30 et sont organisés sur un rythme d'à peu près une semaine sur 2. Selon la durée des périodes entre 2 vacances et les éventuels jours fériés, ce rythme n'est pas toujours respecté. Le détail des dates de chaque cours par semestre est indiqué en avance sur le site internet.
- **Cas particuliers** : Il n'y a pas de cours pendant les vacances scolaires, à part un cours libre la 1ère semaine des petites vacances, hors vacances de Noël. A priori, les cours ont quand même lieu s'ils tombent un jour férié, ceci sera redéfini en avance.
- **Absence exceptionnelle** : En cas d'absence de l'animatrice, l'ensemble du groupe sera consulté pour fixer une date de report.
- **Inscription** : L'inscription peut se faire au semestre ou à l'année complète.
- **Cours d'essai** : Bien que ce soit un cours d'essai, le premier cours de l'année n'est pas gratuit et coûte 20€, déductible de l'inscription.
- **Réduction pour les ateliers** : l'inscription à un cours à l'année donne accès à une réduction de 5€ sur les ateliers adultes (soirées tapas et goûters créatifs).

* Cours enfants :

- **Début et fin des cours** : Les cours enfants commencent la 2ème semaine de septembre et se terminent la dernière semaine de juin, soit 34 cours au total.
- **Durée et fréquence des cours** : Ils durent 1h et ont lieu toutes les semaines. Il n'y a pas de cours pendant les vacances scolaires.
- **Absence exceptionnelle** : En cas d'absence de l'animatrice, les parents seront consultés pour fixer une date de report. A priori, les cours ont toujours lieu s'ils tombent un jour férié, ceci sera redéfini en avance.
- **Inscription** : L'inscription se fait pour l'année complète.
- **Cours d'essai** : Bien que ce soit un cours d'essai, le premier cours de l'année n'est pas gratuit et coûte 10€, déductible de l'inscription.
- **Réduction pour les ateliers** : l'inscription à un cours à l'année donne accès à une réduction de 20 % sur les ateliers du samedi matin (non cumulable avec les forfaits de 3, 5 ou 10 ateliers) et de 5€ par jour de stage de vacances scolaires.

2. Inscription aux ateliers

- **Programme et tarifs** : Le programme des ateliers est indiqué sur le site en avance, avec les dates et les tarifs de chaque atelier. Des changements de tarifs peuvent se produire avant la rentrée de septembre ou en janvier.
- **Réservation** : La réservation peut se faire sur le site internet ou par contact direct (mail ou réseaux sociaux). Il est conseillé de privilégier le site ou le mail pour la réservation, la consultation des réseaux n'étant pas toujours très régulière.
- **Paiement** : Le paiement peut se faire en ligne ou sur place le jour de l'atelier.
- **Nombre de participant.es** : La place est limitée à 8 personnes. Exceptionnellement, elle peut monter jusqu'à 9 dans les cas suivants, et uniquement si cela ne risque pas de réduire le confort des autres participant.es :
 - en atelier parent-enfant, s'il y a un mélange d'adultes et d'enfants et que le nombre d'enfants n'excède pas 6.
 - en atelier adultes, si une partie des participant.es (au moins 3) a réservé ensemble et accepte de se serrer à 3 sur un côté de la table.

Pour qu'un atelier soit maintenu, il est attendu un minimum de 4 participant.es.

L'atelier pourra être annulé s'il n'est pas assez rempli. En cas d'annulation de la part de l'animatrice, les participant.es seront consulté.es pour trouver une date de report qui convienne au plus grand nombre. Un remboursement ou un avoir sera proposé.

- **Annulation** : Dans le respect de l'animatrice, l'annulation de dernière minute est à éviter au maximum, les ateliers étant limités en place. Si la place a déjà été payée, un avoir pour un prochain atelier est proposé mais pas de remboursement possible.

3. Fonctionnement des bons cadeaux

- **Païement et réception** : Les bons cadeaux doivent être payés en avance. Ils ne sont pas matérialisés et envoyés par mail. A la charge de l'acheteur d'imprimer ou d'envoyer ensuite le bon.
- **Durée de validité** : Les bons cadeaux sont valables a priori sans limite de temps. Cependant, en cas d'augmentation de tarif après l'achat d'un bon cadeau, celui-ci reste valable au prix initial pendant 1 an après l'augmentation. Ensuite, il sera demandé un complément correspondant au nouveau tarif.
- **Arrêt de l'activité** : En cas d'arrêt définitive de l'activité, celle-ci sera anticipée au moins de plusieurs mois et annoncée. Les détenteurs d'un bon cadeau seront alors invités à l'utiliser rapidement. Seuls les bons cadeaux non utilisés datant de moins d'1 an seront remboursés.

4. Droit à l'image

- **Œuvres** : Les œuvres originales produites appartiennent aux participant.es mais leur image pourra être utilisée à des fins de communication sur les réseaux sociaux.
- **Personnes** : L'image des participants pourra être utilisée à des fins de communication sur les réseaux sociaux, à l'exclusion du visage qui sera toujours flouté ou masqué pour les enfants, ou montré avec l'autorisation des participant.es adultes.